

R. Per. 14. May 64.

A Orange. ce 7<sup>e</sup> May 1664.

D-N-724

Monsieur

M. de Roy.

B. rigord

Outre ce que Monsieur de Lubers et moy avons l'honneur de vous  
escrire en cogeny, jay creu de vous desirer dire en moy j'ay de dire —  
qu'ayant vu la lettre que le Roy escript a Monsieur de Besons, en  
si vous termes, Je lui en demandai une copie laquelle m'ayant  
accordee signe par un garde du Roy qui de pres de luy se vous en charge  
cyromit l'entraut en cas que vous n'ay aubres pour, avec le resultat  
des plantes des deux Communautés de Courtgeron et Bigondas longenal —  
desquelles aeste remis amantieur de Besons avec les pieces Justificatives —  
Je vous diray aussi Monsieur comme mon<sup>t</sup>ieur de Besons m'assura cy  
premier courge de luy que M. de Beauregard se despartiroit des saules —  
faites a son profit pour les 20<sup>m</sup> de ses pretentions, et ~~Qu'on~~ led<sup>t</sup>  
M. de Beauregard tesmoigne qu'il espere beaucoup de l'autre qu'il  
dit que led<sup>t</sup> Seigneur futandam apour luy et qu'il dit lui avoir tesmoi-  
gne en beaucoup de rencontres manvais qu'il a feu dans la maison  
de Monsieur le Prince de Conty, aussi led<sup>t</sup> M. de Beauregard  
ne manqua pas d'aller a son rencontre ny de lui bien faire de l'œuvre  
ayant demuré enferme dans son logis le jour aduans son depart  
presques enuiron la mort du jour, et s'emadure qu'il attend de son  
affaire son rapport bien aduantageux, et lors que lors aduans qu'on  
M. de Integrette, led<sup>t</sup> M. de B. darrides en seigne a S. Amb. la blemeur  
donne fort attache pres de la personne, et lors Seigneur futandam  
auroit aussi a sa suite le lapp<sup>t</sup> des gardes de Monsieur de Merinville  
Gouverneur du Conté nomme M. Fleche qui est parent ou demourant  
Integrette amy dud<sup>t</sup> Seig<sup>r</sup> Commandeur de Gou, et lequel apour j'y



St. r.

Je suis hautement pour les Jurez, Moudt Sieur de Beffons nous donna  
aussi ce quolibet a Moudt de Lubures et amoy que le Roy d'auy le terre  
n'estoit pas pour nous, C'est adire pour ceux qui estoient affectués a  
P. A. M. Sur ce sens que nous luy pouvons donner, Et Je remarque  
aussi que cest sur ceste creance que se fondent les mal Juteurmes  
et dom Jls nous menassent a mortement tous les jours, tellement  
que si on ne remede a effacer des esprits ces mauvaises impressions  
Il est certain que non seulement nous demurerons tout jours  
dans nos divisions mais qu'elles sans manquer, On attend  
aujourd'hui M. Beffons et on le dit d'aller de rapporter au Chateau  
les meubles qui on en auroit de ce qui pour meubler le Palais de  
Vuerge ou de ce qui est loge <sup>x Moudt Sieur de Beffons</sup> on assure que led<sup>t</sup> M. Beffons a tre  
des galons le nomme Jteur que son enseigne y auroit enuoye, et  
qui fait un des articles de nos plaintes <sup>que</sup> Les fermiers n'ont <sup>x pas</sup> enuoye  
aucun ordre a leurs cours de Septanidre des toz qui on leur a fait  
Le Sieur de St. Clement n'apas la balle d'annex celles qui nous  
lui en auroit jete mais non pas avec beaucoup de chaleur et  
l'annex a est aux persuasions de Moudt de Lubures & de moy  
Je suis si fort presse pour assambler tous ces actes que je vous dois  
envoyer ne m'estant pas reste le temps qui d'ordinaire des puis le despart  
de M. Vutandam qu'il ne me reste de loisir que pour vous assurer  
que je suis toujours avec respect

Monsieur

Ayant des puis ceste lettre escript ces unes  
vos articles de la plainte du Courtvois Jc  
Les ay route avec celle des deux Communaultes  
et le verbaul de mon espresonnement  
Moudt Sieur Vutandam a visite Madame  
de Beauvraye (chez elle) et ces la feuille visite  
qu'il a fait dans Oray

Il y a quelques uns de ces Messieurs qui me  
voyant si fort acable d'affaires ont gen la  
boute de les charger de ramasser autans qu'il  
se pourra de plaintes des particuliers et de  
vous les envoyer

Vostre humble et tres Obeissant  
et parfaitement acquis serviteur

St. r.

Je prie Dieu de vous donner  
la grace de le servir avec pureté  
de cœur et de simplicité  
d'intention. Et de vous  
faire connaître sa sainte  
volonté par ses commandements  
qui sont la règle de votre  
conduite. Et de vous  
donner la patience et la  
longue souffrance pour  
résister aux tentations  
du monde, de la chair  
et du malin. Et de vous  
faire connaître sa sainte  
volonté par ses commandements  
qui sont la règle de votre  
conduite. Et de vous  
donner la patience et la  
longue souffrance pour  
résister aux tentations  
du monde, de la chair  
et du malin.

Monsieur

Monsieur

Je prie Dieu de vous donner  
la grace de le servir avec pureté  
de cœur et de simplicité  
d'intention. Et de vous  
faire connaître sa sainte  
volonté par ses commandements  
qui sont la règle de votre  
conduite. Et de vous  
donner la patience et la  
longue souffrance pour  
résister aux tentations  
du monde, de la chair  
et du malin.

Je prie Dieu de vous donner  
la grace de le servir avec pureté  
de cœur et de simplicité  
d'intention. Et de vous  
faire connaître sa sainte  
volonté par ses commandements  
qui sont la règle de votre  
conduite. Et de vous  
donner la patience et la  
longue souffrance pour  
résister aux tentations  
du monde, de la chair  
et du malin.